



Communiqué :

L'Etat actionnaire de la Poste fait payer ses cotisations retraite employeur par les salariés

La réforme du statut de la Poste a permis à l'Etat de s'exonérer de ses obligations d'actionnaire.

La transformation de la Poste en société anonyme a engendré un surcoût de cotisations sociales pour l'IRCANTEC de 1,8 milliard, selon les calculs actuariels.

En effet le transfert des nouveaux cotisants à l'ARRCO-AGIRC diminue les cotisations perçues par l'IRCANTEC, alors que ses charges de paiement des retraites ne diminueront pas avant plusieurs décennies.

La loi a laissé les deux régimes de retraites ARRCO-AGIRC et IRCANTEC s'affronter pour savoir qui prendra à sa charge la plus grande part de ce coût.

L'Etat refuse toute compensation nécessaire à l'équilibre des régimes. La CGT considère que l'Etat doit prendre à sa charge les surcoûts engendrés par ses propres décisions politiques.

Les conséquences pour l'IRCANTEC sont particulièrement sévères. Après la réforme de 2008 qui a entraîné une baisse des retraites sur une carrière complète de plus de 25 %, les affiliés de ce régime vont subir une double peine en payant avec leurs cotisations les conséquences financières du processus en cours de privatisation de la Poste.

Dans le contexte de sa proposition de réforme des retraites, le gouvernement poursuit avec l'IRCANTEC son entreprise de destruction des garanties apportées par les régimes de retraite par répartition existants.

Les administrateurs CGT au conseil d'administration de l'IRCANTEC informeront le plus largement les salariés concernés et les appelleront à poursuivre la mobilisation contre la casse du système de retraite solidaire.

Contact presse : Christophe Prudhomme 06 83 25 98 90